

Conseil Communal
Séance du 26 mai 2015

Etaient présents :

MM. BESSELING Yves, Bourgmestre-Président;
NOTET P., MARS G., GROGNA J. et REYTER R., Echevins;
ARNOULD F., COLLARD D., PIGEON E., PAUL C., LHOAS V., SONNET M.,
LAMOLINE P., CONRARD C., BURNON A.,
HENKINET F., MOUTON B. et LEYDER O., Conseillers;
GIERENS Bernard, Directeur général

La séance est ouverte.

CPAS

1. Modification budgétaire ordinaire n° 1 – Exercice 2015 : approbation.

Présentation : Vinciane LHOAS

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial	703.599,29	703.599,29	
Augmentation	55.001,72	52.003,85	2.997,87
Diminution	3.420,87	423,00	- 2.997,87
Résultat	755.180,14	755.180,14	

Le Conseil communal approuve cette modification budgétaire ordinaire n° 1.

FINANCES

2. Modification budgétaire ordinaire n° 1 - Exercice 2015 : approbation.

La modification budgétaire n° 1 ordinaire présente les résultats suivants :

- RECETTES : 9.529.350,10 €
- DEPENSES : 8.889.107,92 €
- EXCEDENT : 640.242,18 €
- BONI EXERCICE PROPRE : 345.922,91 €

Le Conseil communal approuve cette modification budgétaire ordinaire n° 1.

3. Modification budgétaire extraordinaire n° 1 – Exercice 2015 : approbation.

La modification budgétaire n° 1 extraordinaire présente les résultats suivants :

- RECETTES :	7.052.119,86 €
- DEPENSES :	6.977.789,55 €
- EXCEDENT :	74.330,31 €

Le Conseil communal approuve cette modification budgétaire extraordinaire n° 1.

4. Approbation des comptes des Fabriques d'Eglises de Morhet, Assenois et Remoiville - Remichampagne – Exercice 2014.

Le Conseil Communal approuve les comptes ci-dessous, ceux-ci se présentent comme suit :

Exercice	Paroisse	Recettes	Dépenses	Excédent/ Déficit	Intervention communale à l'ordinaire
2014	Assenois	25.275,62 €	12.937,69 €	Excédent de 12.337,93 €	13.698,82 €
2014	Morhet	21.200,22 €	19.370,33 €	Excédent de 1.829,89 €	10.490,58 €
2014	Remoiville- Remichampagne	27.659,89 €	25.380,60 €	Excédent de 2.279,29 €	12.969,91 €

5. Avis sur le compte de la Fabrique d'Eglise de Houmont – Exercice 2014.

Le Conseil Communal émet un avis favorable sur le compte ci-dessous, celui-ci se présente comme suit :

Exercice	Paroisse	Recettes	Dépenses	Excédent/ Déficit	Intervention communale à l'ordinaire
2014	Houmont	25.275,62 €	12.937,69 €	Excédent de 12.337,93 €	13.698,82 €

6. Octroi d'un subside au consortium Népal suite au tremblement de terre à Katmandou.

Le samedi 25 avril 2015, l'Etat du Népal a été dévasté par un tremblement de terre. Cette catastrophe naturelle ayant causé des dégâts humains et matériels considérables et étant donné que le Népal ne dispose pas des moyens financiers suffisants pour subvenir aux besoins des survivants de la catastrophe et à la reconstruction des infrastructures minimales nécessaires, il est décidé d'octroyer un subside de 1.250,00 euros au Consortium 12-12 qui chapeaute les différentes organisations venant en aide à ce pays.

Pour rappel = aide identique pour Les Philippines et Haïti.

7. Octroi d'un subside aux gardiennes et accueillantes d'enfants à domicile.

Vu la jeunesse de plus en plus importante et les demandes des jeunes parents, il convient d'encourager et de soutenir les gardiennes à domicile afin qu'elles puissent continuer à accueillir dans de bonnes conditions les enfants à leur domicile, il est décidé d'octroyer une subvention annuelle de 100 euros à chacune d'entre elles qui leur permettra ainsi de se doter du matériel le mieux adapté à leurs besoins ou de réaliser quelques menus travaux, à partir de cette année 2015 et jusqu'à la fin de la législature.

8. Affectation des subsides pour l'exercice 2015.

Comme prévu au budget 2015, le Conseil communal décide l'octroi des subventions, reprises aux articles budgétaires ci-après, aux associations reprises en regard dudit article:

Articles budgétaires	Affectations	Montant	Finalité	Justifications
104/33209-01	Congrès régional des Dir. généraux	250 €	FF	DC + RA
105/332-02	Fraternelle Chasseurs Ardennais	100 €	FF	DC + RA
370/332-02	A.L.E.M.	1.000 €	FF	DC + RA
380/435-01	Contribution « plan drogue »	2.300 €	FF	DC + RA
561/33202-03	Maison du Tourisme	0,50 €/hab.	FF	DC + RA
621/33201-02	Assoc.région. éleveurs Bastogne	250 €	FF	DC + RA
621/33202-02	Comice agricole Bast.-Sibret-Fauvillers	250 €	FF	DC + RA
621/33203-02	Service rempl. agriculteurs	250 €	FF	DC + RA
721/33201-02	Saint-Nicolas (maternel)	2.000 €	DS	DC + PJ
722/33201-02	Saint-Nicolas (primaire)	1.200 €	DS	DC + PJ
722/33202-02	Ecole du Mardasson	250 €	FF	DC + RA
761/332-02	Promemploi	900 €	FF + convention	DC + RA
761/33208-02	Subside Infor Jeunes	500 €	FF	DC + RA
762/332-02	Subside ASBL Les Explorateurs	500 €	FF	DC + RA
762/33203-03	ASBL Territoire de la	125 €	FF	DC + RA

	Mémoire			
762/33204-03	Agence de bénévolat	125 €	FF	DC + RA
762/33207-02	ASBL White Star	250 €	FF	DC + RA
762/435-01	Convention de collaboration avec le Centre culturel de Bastogne	6.000 €	FF	DC + RA
7622/332-02	Clubs 3 X 20	1.000 €	FF	DC + RA
764/332-02	Subside aux 5 clubs de football	8.000 €	FF + DS	DC + RA
764/522-52/-/- 20130016	Subside extra. aux 5 clubs de football	10.000 €	I + DS	DC + RA
766/332-02	Subside embellissement des villages	5.000 €	DS	DC + PJ + RA
772/332-02	Contrib. Section musique	6.500 €	FF	DC + RA
772/33203-02	« Les Echos de la Sûre »	500 €	FF	DC + RA
780/332-02	Subside Radio Sudio S	250 €	FF	DC + RA
79090/332-01	C.A.L. Luxembourg	250 €	FF	DC + RA
833/332-02	ASBL Delphus	150 €	FF	DC + RA
834/332-02	Service de l'aide précoce du Luxembourg	371,84 €	FF	DC + RA
834/33201-02	Aide et Soins à domicile	1.735,25 €	FF	DC + RA
834/33203-02	Baby Services	6.000 €	FF	DC + RA
835/33203-02	Accueillantes d'enfants	1.500 €	FF + DS	DC + RA
844/332-03	ASBL Espaces-Rencontres Centre Ardenne	250 €	FF	DC + RA
849/332-02	ASBL Charon (soins palliatifs)	500 €	FF	DC + RA
871/332-02	Car ONE	3.803,11 €	FF + convention	DC + RA
871/33202-03	Comité de parents Centre de jour Longlier	100 €	FF	DC + RA
879/332-02	Contrat rivière de l'Ourthe	1.550 €	FF + convention	DC + RA
922/332-02	Agence Immobilière Sociale	0,30 €/hab.	FF	DC + RA
930/435-01	F.R.W.	8.000 €	FF + convention	DC + RA

Finalité

Suivant ce qui est stipulé dans la colonne « Finalité », cette subvention doit être utilisée pour des frais de fonctionnement (FF) ou d'investissement (I).

Pour certaines subventions, une délibération spécifique du Conseil communal est prise (DS).

Justifications

Le bénéficiaire doit produire l'un ou l'autre document suivant ce qui est stipulé dans la colonne « Justifications ».

Une déclaration de créance (DC) ou facture, ainsi qu'un rapport d'activités de l'année précédente ou de l'année en cours doivent être joints à la demande d'octroi de subsides. Le rapport d'activités doit être validé par le Collège communal préalablement au versement de la subvention.

Les pièces comptables et justificatives (PJ) – factures, notes de frais, ... - doivent être fournies après l'octroi de la subvention et au plus tard avant l'octroi de la subvention suivante. Ces pièces doivent être acceptées par le Collège communal.

9. Marché relatif au financement global du programme extraordinaire - Répétition de services similaires – Exercice 2015.

Le Conseil communal traite le marché relatif au financement des dépenses extraordinaires de l'exercice 2015 par procédure négociée sans publicité avec Belfius Banque SA selon les modalités prévues par le cahier spécial des charges adopté par le Conseil communal le 16 avril 2012 et sollicite l'adjudicataire dudit marché afin qu'il communique une nouvelle offre sur base d'une estimation d'emprunts de 2.000.000,00 euros mais maximum 1.882.000.

Pour info : autorisation du Ministre pour 360.000 € d'emprunt hors balise pour achat et travaux dans le lotissement à Lescheret → « productif ».

10. Acquisition d'un porte-containers et de deux plateaux pour tracteur : décision de principe et fixation des conditions du marché.

Présentation : Guy MARS

Afin de remplacer la remorque actuellement utilisée pour le transport du matériel du chapiteau et qui est en surcharge à cause des poids, il est décidé d'acquérir un porte-containers ainsi que deux plateaux pour le transfert de l'ensemble du matériel.

Le marché des fournitures, en procédure négociée sans règle de publicité, est estimé à 52.400,01 euros TVA comprise.

Le Conseil communal approuve le projet et le cahier spécial des charges.

11. Prise en charge d'une partie de la facture de la fuite d'eau de la salle du club de football ES Chaumont.

Etant donné que le compteur d'eau des installations de l'ES Chaumont est situé en plein milieu du carrefour au lieu-dit « Le Monument » et que celui-ci alimente tant la nouvelle salle du club de football que l'ancienne salle « Saint-Servais » reprise par la Commune dans le cadre des dossiers PCDR et Ureba, avant que cette situation ne soit régularisée, il convient de prendre en charge une partie de la facture de la fuite d'eau de la salle du club de football de l'ES Chaumont, soit un montant de 465,34 euros.

La Commune ayant une responsabilité initiale dans cette situation.

Nouvelle installation à prévoir dans le cadre des travaux PCDR.

TRAVAUX

12. Rénovation de la façade arrière extérieure de l'église de Juseret : décision de principe et approbation des conditions du marché.

Etant donné que le bardage actuel de la façade arrière extérieure de l'église de Juseret est complètement détérioré et que la maçonnerie existante devient instable, il convient de procéder à des travaux de rénovation de cette façade, plus spécialement au remplacement des chenaux, au remplacement du bardage côté droit et au rejointoyage de la maçonnerie en pierres apparentes.

Le marché des travaux, en procédure négociée sans règle de publicité, est estimé à 19.500,00 euros TVA comprise.

Le Conseil communal approuve le projet et le cahier spécial des charges.

13. Travaux de remplacement de la toiture de l'église d'Assenois : décision de principe et approbation des conditions du marché.

Vu le très mauvais état de la toiture de l'église d'Assenois et à la demande des Fabriciens, il est proposé de procéder à des travaux pour le remplacement de la toiture, soit la pose d'un nouveau revêtement en ardoises naturelles avec garnitures métalliques non visibles sur une surface d'environ 380 m².

Le marché des travaux, en procédure négociée sans règle de publicité, est estimé à 96.913,74 euros TVA comprise.

Le Conseil communal approuve le projet et le cahier spécial des charges.

PATRIMOINE

14. Constitution d'un droit d'emphytéose pour une cabine électrique cadastrée sur Vaux-sur-Sûre, 5^{ème} Division (Juseret), Section C, n° 898/02 : approbation.

Suite à une demande de l'Intercommunale « Ores », le Conseil communal est invité à approuver le projet de bail emphytéotique entre la Commune de Vaux-sur-Sûre et Ores concernant la constitution d'un droit d'emphytéose pour une cabine électrique à Lescheret, sur un terrain cadastré Commune de Vaux-sur-Sûre, 5^{ème} Division Juseret, Section C, n° 898/02, d'une contenance de 13 centiares, située non loin de l'étang.

L'emphytéose est consentie pour une durée de 99 ans et moyennant la somme de 990 euros (montant du canon qui sera payé en une seule fois).

INTERCOMMUNALES – ASBL

15. Convocation à l'assemblée générale de l'Intercommunale IMIO du 4 juin 2015 : approbation de l'ordre du jour.

Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée générale :

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration.
2. Présentation du rapport du Collège des contrôleurs aux comptes.
3. Présentation et approbation des comptes 2014.
4. Décharge aux administrateurs.
5. Décharge aux membres du Collège des contrôleurs aux comptes.
6. Evaluation du plan stratégique.
7. Désignation d'administrateurs.
8. Désignation d'un Collège de 2 réviseurs – Attribution.

16. Convocation à l'assemblée générale de l'Intercommunale Orès du 25 juin 2015 : approbation de l'ordre du jour.

Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée générale :

1. Modifications statutaires.
2. Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014.
 - Présentation des comptes
 - Présentation du rapport du réviseur et du Collège des commissaires
 - Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014 et de l'affectation du résultat.
3. Décharge aux administrateurs pour l'année 2014.
4. Décharge aux commissaires pour l'année 2014 et pour le 1^{er} semestre 2015 dans le cadre de leur fin de mandat au 30 juin 2015.
5. Décharge aux réviseurs pour l'année 2014.
6. Rapport annuel 2014.
7. Actualisation de l'annexe 1 des statuts – Liste des associés.
8. Remboursement des parts R.
9. Nominations statutaires.

17. Convocation à l'assemblée générale de l'Intercommunale Sofilux du 15 juin 2015 : approbation de l'ordre du jour.

Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire :

1. Rapport de gestion, rapport du Collège des contrôleurs aux comptes.
2. Bilan et compte de résultats arrêtés au 31 décembre 2014, annexe et répartition bénéficiaire.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et Commissaires pour l'exercice de leur mandat en 2014.
4. Nominations statutaires.

18. Convocation à l'assemblée générale de l'Intercommunale BEP Crematorium du 23 juin 2015 : approbation de l'ordre du jour.

Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 16 décembre 2014.
2. Approbation du rapport d'activités 2014.
3. Approbation du bilan et comptes 2014.
4. Décharge à donner aux administrateurs.
5. Décharge à donner au Commissaire Réviseur.

PERSONNEL

19. Fixation des conditions de recrutement d'un employé administratif D 6 polyvalent et attaché principalement au service comptabilité et marchés publics.

Considérant qu'il y a lieu d'engager un employé d'administration polyvalent (m/f) – Echelle D 6 – en vue de renforcer les services administratifs communaux et principalement les services comptabilité et marchés publics, le Conseil communal fixe les conditions de recrutement, décrit l'épreuve de l'examen et décide de constituer le jury.

Pour rappel : un agent a quitté nos services pour ceux du S.I. sans être remplacé.

HUIS CLOS

La séance est levée.